

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI



ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include dates from 23rd to 26th of the month with corresponding events and moon phases.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, n° 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot. L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DÉPART. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Lists delivery times for various locations like Paris, Bordeaux, Toulouse, Brives, etc.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 18 mars 1862.

On lit, en tête du Moniteur de ce matin, le rapport suivant, adressé à l'Empereur par S. Exc. M. le comte de Persigny :

Sire, A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince Impérial, Votre Majesté, désirant accorder un témoignage de sa bienveillance aux municipalités de l'Empire, m'a donné l'ordre de lui présenter pour la décoration de la Légion-d'Honneur quelques-uns des maires que recommandent à la fois la valeur et la durée de leurs services.

Sire, en 1856, Votre Majesté appelait au baptême du prince Impérial les maires de tous les chefs-lieux de département; aujourd'hui, elle choisit le moment où l'Enfant de France va entrer dans sa septième année, pour donner aux administrations municipales une nouvelle preuve de son auguste sympathie.

Si Votre Majesté daigne approuver mes propositions, j'aurai l'honneur de soumettre à sa signature le projet de décret.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, De Votre Majesté, Le très-obéissant, très-dévoué et très-fidèle serviteur et sujet. Le ministre de l'intérieur, F. DE PERSIGNY.

Le rapport de M. le ministre de l'intérieur est accompagné d'un décret impérial, qui nomme chevaliers de la Légion-d'Honneur 64 maires. La plupart des fonctionnaires qui reçoivent cette distinction, administrent des communes rurales, et n'ont pas moins de trente à quarante ans de services municipaux, plusieurs en comptent cinquante-cinq et cinquante-sept, et sont octogénaires.

La pensée de l'Empereur sera comprise, comme le dit M. de Persigny. Ces récompenses, données à de vieux et loyaux serviteurs de l'Etat et rattachées, par une inspiration touchante, à l'anniversaire de la naissance du Prince Impérial, seront reçues avec reconnaissance non-seulement par ceux qui en sont l'objet, mais par ceux qui les entourent et par le pays tout entier.

BULLETIN

La discussion sur l'Adresse se poursuit au Corps législatif. A la suite d'un magnifique discours de M. Billault, établissant péremptoirement le droit du gouvernement de nommer le président de la société de Saint-Vincent-de-Paul, la Chambre a voté le paragraphe 10.

On s'attend journellement, à Berlin, à un changement de ministère. Dire à l'avance quels noms figureront dans la composition du nouveau Cabinet, serait bien difficile. Trop de combinaisons sont à l'ordre du jour, pour être

fixé sur le choix des nouveaux conseillers du roi de Prusse. Pourtant l'opinion générale s'attend à voir remplacer les ministres libéraux par des hommes de réaction. Le résultat des prochaines élections des députés modifiera-t-il peut-être les intentions de Guillaume Ier. On parle de la convocation prochaine de la nouvelle Chambre. Les élections vont se faire par conséquent sans délai.

On regarde, à Berlin, comme très peu sérieux le fait de tentative d'assassinat contre le roi.

Le bruit avait couru que la Bavière et le Wurtemberg s'étaient entendus pour refuser leur adhésion au traité de commerce conclu entre la France et la Prusse. La nouvelle Gazette de Munich assure que ce bruit est dénué de tout fondement et que le traité n'a pas encore été communiqué au gouvernement Bavarois.

Plusieurs journaux avaient annoncé que le nouveau royaume d'Italie était reconnu par le grand duché de Bade. L'exéquatur donné au consul italien avait accrédité cette assertion. Une dépêche de Turin, en date du 15 mars, déclare que le fait est inexact.

A Turin, la séance du 15 a été remplie par une interpellation au sujet de la convocation à Rome des évêques italiens. M. Petruccielli demande au gouvernement des explications sur la conduite qu'il entend suivre dans cette circonstance. Son opinion, à lui, est que les évêques, comme fonctionnaires publics, ne peuvent quitter leur diocèse sans une permission ministérielle.

mettraient les intérêts de la nation, en s'éloignant du royaume, pour n'avoir rien à craindre du voyage de Rome. D'ailleurs aucun évêque n'a encore demandé de s'éloigner du pays. « Le cas échéant, le gouvernement aviserait. » M. Petruccielli s'est déclaré satisfait.

Les interpellations de M. Gallenga à la Chambre des députés de Turin ont donné au cabinet Ratazzi l'occasion d'une victoire sur ses adversaires. L'ordre du jour proposé par un député et accepté par M. Ratazzi à la condition qu'il serait considéré comme un appui donné au ministère pour l'exécution de son programme, a été adopté par 210 voix contre 80.

Le 14 mars, quarante-deuxième anniversaire de la naissance du roi Victor-Emmanuel et dix-huitième du prince Humbert, son fils, a été fêté avec pompe en Italie.

On écrit de Varsovie que l'anniversaire de l'avènement de l'empereur au trône a été célébré dans cette ville avec une pompe inusitée. Le clergé s'est présenté en assez grand nombre au palais du gouverneur pour les félicitations d'usage.

Les nouvelles d'Athènes ne laissent plus douter de l'état d'anarchie qui règne en Grèce. — Les populations embrassent la cause des révoltés et les troupes insurgées, au lieu d'accepter l'amnistie donnée par le roi, auraient fait de nouveau le serment de soutenir l'insurrection.

Le bruit que la révolte de Méquinez (Maroc) avait porté au trône le prince Ab-El-Rhaman est dénué de fondement; Garb, au contraire, qui avait levé le drapeau de la révolte,

— C'en est trop ! s'écria le capitaine subjugué ; vous l'emportez, Camille ! »

Et il tomba aux pieds de la jeune femme ; elle l'y laissa, en disant avec un radieux sourire :

« Dieu soit loué ! C'était là ce que je voulais : vous voir à mes genoux ! Dites maintenant, quel est le plus vaillant de nous deux ? »

— Ma folle passion m'aveuglait, madame, répondit humblement don Marcel. Je vous aimerai toujours, mais je connais à présent mon devoir. Dès aujourd'hui, je pars pour Murviedro. »

Il n'avait pas achevé ces mots que la porte s'ouvrait avec fracas et livrait passage à Rita et à don Angel. Le message envoyé par Rita à son cousin était une prière de revenir à l'instant. Il s'y était rendu, avait trouvé sa cousine qui l'attendait, et appris d'elle qu'une entrevue avait lieu en ce moment même entre Camille et don Marcel Estrada. Elle l'avait engagé à surprendre les coupables, et il entra, doutant néanmoins encore que ce fût la vérité.

Mais quand il vit le capitaine aux pieds de Camille, il fut saisi d'indignation et de fureur.

« Infamie ! » s'écria-t-il. Sa femme se mit à rire.

— C'est donc ainsi, poursuivit don Angel, que tu respectes nos liens ?

— Que veux-tu de plus, répliqua-t-elle avec douceur, que le voir repentant à mes genoux ?

— Mais... reprit Angel, qui ne comprenait point.

— Et lui, en revanche, interrompit Camille, il me voit dans les bras de mon mari. »

A ces mots, elle s'y jeta gaiement, tandis que don Marcel se relevait.

« Femme, balbutia Angel, je... ma confusion... Mais, si tu es innocente, il n'en est pas de même de monsieur, et il me rendra raison de son audace.

— Mon fol emportement est passé, dit le capitaine; il cède à tant de vertu. Camille est un ange du ciel, et je n'étais qu'un insensé. Pendant que son mari jaloux et injuste la soupçonnait, elle offrait son sang pour le sang de son mari.

— Camille, que veut-il dire ? demanda Angel avec inquiétude.

— Tiens, lis, répondit-elle, en lui tendant le billet du capitaine.

— Une dame, reprit alors ce dernier, a vu trembler un soldat qui n'avait jamais tremblé sur les champs de bataille. Je pars, et je prie celui que je provoquai injustement, dans mon aveugle fureur, de me pardonner cette injure imméritée. Aimez Camille et soyez satisfait, car je jure qu'elle est innocente, et il n'est ni lâche ni menteur celui qui porte cette croix sur la poitrine, » ajouta Marcel en montrant sa décoration de l'Ordre de Saint-Ferdinand.

Puis il sortit à la hâte, après avoir jeté à Camille, tout en la saluant avec respect un regard à la fois douloureux et rempli d'admiration.

Alors Angel voulut tomber à son tour aux pieds de sa femme ; elle le retint.

« Comment as-tu fait, lui demanda-t-il, pour remporter en si peu de temps une si complète victoire ? »

— Je te le dirai dans un autre moment.

— J'ai failli te faire une grave offense, ma pauvre Camille; pardonne-moi; mon honneur s'était alarmé...

— Chut ! plus un mot de cela, » dit Camille en lui fermant la bouche avec la main.

Rita, stupéfaite, était demeurée immobile spectatrice de toute cette scène. Il y avait, dans son attitude et dans sa physionomie, plus de dépit et de colère que de confusion. Angel y mit le comble en lui disant avec sévérité :

« Ce sont vos maudites calomnies qui m'ont fait sortir de mes gonds.

— Je m'en félicite, dit Camille, venant, par un mouvement généreux, au secours de sa cousine; je m'en félicite, puisque l'affaire a tourné à ma gloire et que tu as été toi-même témoin de mon triomphe.

— Cependant je te prierai, au nom de notre amour, de me confier pour une minute les rênes du gouvernement.

— Que dis-tu ? Un mari a-t-il besoin de faire pareille demande ?

— Je n'agis pas sans ton aveu ; réponds-moi donc.

— Soit ! je dis oui les yeux fermés.

— Merci ! Et maintenant j'userai de mon pouvoir pour vous enjoindre, ma chère Rita, de quitter notre maison. Oh ! ce n'est point une plaisanterie ; je le veux, je l'exige !

— Fort bien ! répondit Rita tremblante de colère, avec le plus grand plaisir,

— Et que ce soit tout de suite. Plus de bavardages chez moi.

— Oui, oui, je m'en vais, dussé-je demander l'aumône ; car je ne puis vous souffrir ni l'un ni l'autre. Et elle sortit impétueusement.

« Elle ne tendra pas la main, dit Angel à sa femme, qui était demeurée toute pensive. Ne crains rien pour elle, j'aurai soin de son avenir ; mais je ne la veux plus en tiers dans notre ménage.

— Elle nous quitte sans regret, sois-en sûr répondit Camille rassérénée ; car son intrigue a échoué, et la vue du bonheur d'autrui est un supplice pour l'envieux. »

FIN.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 19 mars 1862.

ELLE C'EST LUI

IMITATION LIBRE DE L'ESPAÑOL

De BRETON DE LOS HERREROS

N. 5.

IV.

— O Camille ! s'écria Marcel attendri ; que j'envie le sort de don Angel !

— Allons, l'épée à la main, et si vous êtes homme d'honneur...

— Contre une femme sans défense ! s'écria le capitaine épouvanté.

— J'ai des armes, dit Camille avec confiance.

— Lesquelles ? je ne les vois pas.

— Ma faiblesse même, ma foi en vous, ma beauté peut-être, et ces larmes que je répands.

— Assez ; l'âme la plus vindicative n'oserait...

— Et si je n'ai pas encore triomphé, j'ai là ma réserve pour décider la victoire.

— Votre réserve ?

— Oui, mes enfants, une petite fille fraîche et gracieuse comme un fleur, un petit garçon beau comme le jour. Ah ! vous n'avez point le courage de les priver d'un père !

(*) La reproduction est interdite.

a succombé dans la lutte. — Il serait à désirer que le gouvernement de ce pays prit sérieusement à cœur de faire cesser l'état d'anarchie qui le désole et dont l'empire lui-même ressent de si fortes secousses.

A Odessa (dit une dépêche privée de Constantinople), des députés bulgares ont été menacés par le gouvernement d'être reconduits en Crimée enchaînés, parce qu'ils étaient venus demander des passeports pour se rendre en Turquie.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Londres, 17 mars.

Les consolidés sont restés de 93 3/4 à 93 7/8.

Le froment anglais et le froment étranger ont fléchi d'un schelling, ainsi que le froment de Dantzig. L'avoine a baissé de six pence, les fèves d'un schelling ainsi que la farine américaine.

Rome, 17 mars.

Mgr Berardi est désigné comme nonce apostolique à Saint-Petersbourg.

— La santé du Pape continue de s'améliorer.

Turin, 17 mars.

Le *Diritto* publie une proclamation du général Garibaldi aux italiens, les engageant à porter secours aux victimes des inondations qui ont eu lieu à Vienne en Autriche. Il est temps, dit cette proclamation de faire cesser les luttes fratricides de nations sur lesquelles les tyrans ont fondé leur puissance.

Raguse, 16 mars.

Les négociations sont rompues. Vuetlovich, concentre les insurgés à Priesieka et Dervich, masse ses forces à Zubzi. Les Turcs se sont montrés à Zubzi. Piva Mirco est désigné comme étant le chef des Monténégrins.

Cadix, 16 mars.

Par la voie des Canaries on apprend, que, le vapeur-poste, la *Cantabria*, s'est engravé sur les côtes près St-Sébastien, et qu'il manquait de charbon. Le *Vinda*, vapeur de guerre russe est sorti volontairement de Ténériffe, le 7 au soir, pour recueillir les troupes qui étaient à bord de la *Cantabria*, et se rendaient à Cuba. Le *Tanger*, vapeur français, a touché aux Canaries, le 2, avec des troupes pour le Mexique. Le *Labrador* et le *Cacique*, sont partis le 4, pour le Mexique, portant des troupes françaises.

Madrid, 16 mars.

Bourse de Madrid : 3 0/0 intérieur, 49.60.

LE 16 MARS.

Il y a aujourd'hui six ans que le Prince Impérial venait au monde sous les auspices de la paix couronnant une guerre glorieuse. C'est un jour de fête pour la France, dont l'avenir repose sur cette tête anguste et chère. D'heureux indices présagent que l'espérance publique ne sera point trompée.

Le Prince Impérial n'entre que d'aujourd'hui dans sa septième année, et déjà il goûte le sérieux plaisir d'apprendre. Il sait et parle quatre langues. D'une taille élégante et souple, d'une humeur vive, il excelle dans tous les exercices du corps proportionnés à son âge. Il monte à cheval, et aux revues, quand il accompagne l'Empereur, l'armée admire sa contenance gracieuse et déliée.

Le Prince Impérial a l'instinct du courage et le sentiment de sa dignité militaire. Récemment un cheval qu'il s'appretait à monter lance une ruade. Un écuyer se précipite : « Votre Altesse a eu peur ! — Non, répondit le prince fièrement ; je suis caporal. »

Lorsqu'il reçoit ses camarades de la garde impériale, il ne tarit point en questions sur leurs jeux, leurs travaux, l'emploi de leur temps, leurs progrès dans leurs exercices et leurs études ; et ce n'est jamais sans regret qu'il se sépare d'eux.

Ces grâces naissantes et ces précoces qualités du cœur et de l'esprit ont créé au Prince Impérial une popularité rarement réservée à cet âge. Nous n'exagérons rien. Pour s'en convaincre, il suffit de se trouver un soir sur la route que suit le Prince en rentrant aux Tuileries. Dans la rue de Rivoli, à la place de la Concorde, dans l'avenue des Champs-Élysées, une foule nombreuse se presse, avide de voir et de saluer le royal enfant, qui répond à ces empressements et à ces acclamations avec une gravité souriante.

Du sein de cette foule que de bénédictions s'élèvent pour le présent ! que de vœux pour l'avenir ! que de cœurs en secret demandent au ciel de veiller sur cet enfant et de faire de lui le continuateur d'un grand règne !

Le ciel nous écoutera. Elevé sous les yeux de Napoléon III, sous les yeux d'une mère qui per-

sonnifie toutes les vertus chrétiennes, élevé dans la pensée qu'il doit régner sur une nation intelligente et fière, la première par les armes, la première par l'esprit, le Prince Impérial se montrera digne de son nom, de son pays et de son siècle.

(Constitutionnel.)

P. DE TROMONTS.

Samedi dernier, 15 mars, une revue des enfants de troupe de la garde impériale appartenant aux corps présents à Paris, a eu lieu dans la cour du palais des Tuileries, à l'occasion de la naissance du Prince Impérial. Un peu avant midi, une charmante colonne de grenadiers, de chasseurs et de voltigeurs en miniature, musique et tambours en tête, s'avancait par la rue de Rivoli, sac au dos, l'arme sur l'épaule droite, et, bientôt après, faisait son entrée dans la cour du palais, où elle se rangeait en bataille, en faisant face au pavillon de l'Horloge.

A midi précis, l'Empereur, accompagné des généraux de la garde, comme lui en tenue de ville, et des colonels des régiments de cette garde présents à Paris, en tenue militaire, a paru avec le Prince Impérial, habillé, armé et équipé en véritable grenadier, les galons de caporal sur la manche.

A la vue de l'Empereur, les tambours ont battu aux champs, les pelotons ont présenté les armes, puis le jeune prince est allé se placer au port d'armes, à la gauche et au premier rang des enfants de troupe du 1^{er} régiment de grenadiers dont il fait partie.

Quelques instants après, et sur un signe de l'Empereur, un adjudant-major qui avait le commandement des pelotons réunis, a fait exécuter le maniement des armes, puis la charge en douze temps. Il faut avoir été témoin de l'aplomb, de l'ensemble, de l'entrain et de la régularité avec lesquels tous les mouvements ont été exécutés, pour se faire une idée de la merveilleuse aptitude des enfants de nos régiments pour le métier des armes. Tous les yeux se portaient sur le jeune Prince, qui ne se distinguait de ses camarades que par sa taille plus petite, mais qui, comme eux, exécutait le maniement des armes et la charge, passant par tous les temps et mouvements et n'en manquant pas un seul.

L'Impératrice, placée au grand balcon du palais, suivait avec une tendre sollicitude tous les mouvements de son auguste fils, et une foule immense, se pressant le long des grilles du Carrousel, contemplait cet intéressant spectacle.

La manœuvre terminée, les armes formées en faisceaux, les sacs déposés au pied des faisceaux, les enfants de troupe se sont dirigés en ordre vers une des salles du palais où une collation, dont le Prince Impérial a fait les honneurs, avait été préparée.

Après le banquet, les enfants de troupe, formant de nouveau leurs pelotons, ont repris les armes et ont encore exécuté quelques mouvements et exercices, tels que la marche en bataille et par le flanc, l'escrime à la bayonnette, etc., puis ils ont défilé aux cris enthousiastes de : *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !* (Constitutionnel)

Le bilan de la Banque de France du mois dernier avait permis d'apprécier l'opportunité de la conversion de la rente à 4 1/2 pour cent ; le bilan publié, ce matin, confirme les appréciations antérieures et réfute victorieusement les arguments *a posteriori* qu'on voulait tirer du déclassement des titres, car il prouve que ce déclassement de titres n'existe pas.

Nous voyons, en effet, que l'encaisse métallique s'élève à 445 millions, ce qui établit une augmentation de 60 millions. D'où provient cette augmentation ? Si la Banque a reçu du Trésor 83 millions par son compte courant créancier et 20 millions des particuliers, elle a par contre prêté sur titres 103 millions qui font la balance exacte : de sorte qu'en diminuant des 60 millions d'augmentation de l'encaisse, les 40 millions d'augmentation de la circulation, nous constatons que la Banque a trouvé pendant le mois qui vient de finir, 20 millions de ressources métalliques.

Les 40 millions de billets émis ne peuvent donc pas être considérés comme ayant procuré à la spéculation un secours effectif ; la seule augmentation des avances de tout genre (103 millions) présente ce caractère. Or, sur cette somme, la part afférente aux rentes représente environ trois millions et demi de rentes, ce qui indique, croyons-nous, un dépôt de titres 3 pour cent ancien, en vue d'achats de 3 pour cent nouveau ou de 4 1/2 pour cent destiné à la conversion.

Quant au déclassement de titres, s'il existait, il serait indiqué par les comptes courants. Car, ou le vendeur de rentes non remployées, ou le vendeur d'obligations prises par le capital provenant de la vente des rentes aurait apporté son argent en compte courant à la Banque, puisque partout on refuse de prendre des comptes courants avec intérêts. Or, les comptes courants n'ont augmenté que de 20 millions. Il faut donc croire qu'au lieu d'un déclassement il y a eu échange de titres, du moins à ce qu'on peut juger par le bilan de la Banque.

Le portefeuille est en diminution de 25 millions ; c'est le seul chiffre du bilan qui soit défavorable, en ce qu'il indique que les transactions commerciales n'ont pas encore repris un courant normal ; mais,

malgré cette diminution, le bilan constate une situation générale excellente ; car si les transactions commerciales manquent d'activité, tout au moins le commerce est-il sûr, vu l'abondance des capitaux disponibles, de trouver à un taux d'intérêt très-moderé, les capitaux dont il aura besoin lors de la reprise des affaires.

HAVAS.

Le Corps législatif vient d'être appelé à discuter les paragraphes 5 et 6 du projet d'adresse, le premier relatif aux affaires d'Amérique, le deuxième aux expéditions entreprises dans l'extrême Orient et au Mexique.

On sait que M. Morin (de la Drôme), de concert avec quatre de ses collègues, avait proposé au paragraphe 5 un amendement tendant à exprimer ce vœu que « le grand principe de l'abolition de l'esclavage sorte victorieux de la lutte engagée à son sujet.

« Il serait regrettable, a fait observer M. Morin en développant cet amendement, que l'adresse exprimant un vœu pour la prochaine cessation du conflit américain, n'en exprimât pas un autre en faveur du triomphe du principe pour lequel la France a toujours lutté. Voici un terrain où nous pouvons nous rencontrer et nous tendre la main. »

M. Granier de Cassagnac, membre de la commission, a cru devoir repousser l'amendement en se fondant, entre autres considérations, sur cet argument que la France, en exprimant un vœu en faveur de l'abolition de l'esclavage en Amérique, ferait acte d'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays étranger.

M. Morin a répliqué que cette question n'était pas purement administrative, et qu'elle intéressait aussi essentiellement le droit des gens. Les esclaves sont des chrétiens. . . .

« Le gouvernement ne saurait être surpris, a fait observer S. Exc. M. Billault, de la sympathie qui a été exprimée ici pour cette grande question de l'abolition de l'esclavage. Lui-même il la partage. Lorsque la plaie de l'esclavage afflige un pays, nous pouvons conseiller à ce pays de supprimer l'esclavage ; mais nous ne saurions intervenir. » (Adhésion.)

A l'occasion de quelques paroles de M. de Tromelin, concernant la nécessité d'assurer une protection efficace à nos établissements en Chine et en Cochinchine, M. Arman a présenté des considérations d'un vif intérêt sur l'avenir réservé à ces mêmes établissements au double point de vue de la colonisation et de notre commerce ; il a notamment insisté sur l'utilité qu'il y aurait à favoriser l'émigration chinoise dans nos colonies et surtout en Algérie, où le manque de bras se fait sentir et où l'élément arabe ne peut remplir cette lacune, pas plus que l'émigration européenne : « J'adjure le gouvernement, a dit l'orateur, de nous présenter dans cette session une demande de crédit dans ce but. »

Le paragraphe 5 ayant été mis aux voix et adopté, M. Jubinal a demandé des explications sur le but et la portée de notre expédition au Mexique ; M. Jules Favre a pris, en outre, la parole afin d'appuyer l'amendement qui lui est commun avec MM. E. Olivier, E. Picard, Hénon et Darimon, et dont le but est d'engager le gouvernement à ne poursuivre, au Mexique, que la réparation de nos griefs.

M. Billault, après s'être demandé s'il était opportun et d'une sage et patriotique discussion au moment où nos soldats marchent sur Mexico et où ils combattent peut-être, de chercher à démontrer que la guerre du Mexique est une guerre illégitime, a précisé avec cette netteté et cette puissance d'argumentation qui lui sont familières, le caractère de l'entreprise :

« Les véritables motifs de l'expédition, a-t-il dit, sont dans la convention passée entre les trois puissances ; c'est la protection plus efficace de la personne et de la propriété de nos nationaux. Quant aux préoccupations de l'honorable M. Jules Favre, au sujet de modifications arrêtées d'avance dans le régime intérieur du Mexique, je me reporte encore à la convention. J'y vois cet engagement pris par les trois puissances de ne rechercher dans l'expédition ni acquisition de territoire ni avantages particuliers, et de ne pas exercer une influence pouvant empêcher la nation mexicaine de constituer librement la forme de son gouvernement.

Voici les obligations nettes, précises, réglées et acceptées par les trois puissances.

M. Jules Favre demande pourquoi nous allons à Mexico ? Parce que la situation topographique et hygiénique du pays le commande autant que la situation politique. Rester sur le littoral ce serait ne rien faire contre le Mexique et livrer nos troupes à la maladie. Il faut laisser derrière nous la fièvre jaune et aller chercher dans l'intérieur du pays des ennemis moins redoutables. Nous avons quitté la Vera-Cruz, le 20 février, nous devons être à Mexico.

Après ces éloquentes et patriotiques paroles, le ministre est entré dans quelques détails intéressants sur notre occupation de Saïgon et de la Basse-Cochinchine. « C'est une des meilleures entreprises coloniales et politiques qui aient jamais pu se réaliser. Saïgon a une fertilité merveilleuse sur toute l'étendue de son sol. Sa position est magnifique, ses populations sont douces, faciles, conservant leurs chefs naturels, se laissant conduire sans résistance. Le riz et plusieurs autres produits, tels que la soie, s'y recueillent en grande abondance. La culture du coton y réussit

infailliblement. C'est donc une heureuse et grande entreprise que le gouvernement a faite. Quant à la pensée d'aller faire la guerre au roi qui règne à Kué, elle n'existe pas. Y aller par terre serait difficile ; y aller par mer, nous y avons renoncé. »

Après avoir entendu M. le ministre, dont les paroles ont provoqué plus d'une fois des marques d'un chaleureux assentiment, la Chambre a adopté le sixième paragraphe du projet d'adresse et renvoyé au lendemain la suite de la discussion.

HAVAS.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 15 mars courant, le sieur Cessat (Géraud), de Lanzac, a été nommé cantonnier sur la route départementale n° 14, en remplacement du sieur Raffy (Jean), démissionnaire.

Par décret Impérial, et date du 15 mars courant, inséré au *Moniteur*, M. Saint-Marc, juge au Tribunal de 1^{re} instance d'Agen, a été nommé président du Tribunal de Gourdon (Lot).

Le bataillon dépôt du 40^e de ligne, fort de 15 officiers et 306 hommes de troupe, parti d'Agen, le 16 mars pour se rendre à Aurillac est passé le 18, à Cahors, où il séjourne.

Deux compagnies du 16^e bataillon de chasseurs à pied composées de 4 officiers et 340 hommes sont arrivés aujourd'hui dans notre ville où elles doivent séjourner.

Ces deux compagnies viennent de Toulouse et se rendent à Vincennes.

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE

A GUERET.

Le concours régional d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles, institué par le gouvernement de l'Empereur, et qui se tient, chaque année, dans la région comprenant les départements du Lot, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Aveyron, de la Creuse, du Tarn et de la Corrèze, aura lieu cette année à Gueret, du samedi 17 au dimanche 25 mai.

Outre la prime d'honneur de 5,000 fr., des prix s'élevant à la somme de 48,830 fr. et des médailles d'or, d'argent et de bronze, seront accordés aux exposants des animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, nés et élevés en France, des animaux de basse-cour, des instruments et des produits agricoles jugés dignes de les obtenir.

On nous écrit de Vayrac :

La foire de Vayrac, 17 mars, favorisée par un temps superbe a eu une grande affluence d'étrangers : le trafic du bétail qui est la branche la plus importante du commerce qui s'y traite, a été stimulée par un grand nombre d'acheteurs venus des départements limitrophes. De toutes les foires tenues cette année à Martel, Puybrun, Meyssac, Beaulieu, etc., aucune n'a donné lieu à d'affaires aussi importantes que celle de Vayrac.

La cherté toujours croissante du fourrage, les grandes difficultés qu'on éprouve les propriétaires à se défaire de leurs bœufs fins gras avaient mis dans le pays une stagnation complète et extrêmement nuisible à l'intérêt de la localité ; plusieurs propriétaires ne pouvant faire écouler leurs bœufs par l'intermédiaire de nos foires, les ont conduits eux-mêmes sur les marchés de Paris ; mais, la foire du 17 mars a été assez avantageuse, car presque tous les bœufs gras ont été vendus à trois ou quatre francs par cent kilos au-delà des espérances des propriétaires.

La vente des bœufs de trait, sans être d'un prix élevé, a été très-active.

Trois primes ont dû être accordées aux éleveurs de mouton fins-gras. Le nombre de ces derniers était considérable et la vente s'est suffisamment faite.

Sous la halle, le blé froment s'est vendu de trente-un à trente-deux francs l'hectolitre ; le maïs de vingt à vingt-deux francs ; les châtaignes sèches que le commerce importe de Brives, se vendent pelées trente centimes le kilo ; les cerneaux cinq francs quarante centimes à cinq francs cinquante les dix kilos.

Sur la place de Vayrac, le commerce reçoit un mouvement actif par le voisinage des ouvriers du chemin de fer dont les travaux se poursuivent activement.

Le prix du vin est assez stationnaire, cependant, il se vend à présent de vingt-quatre à trente francs l'hectolitre suivant provenance et qualité.

Les blés ont une apparence magnifique et embellissent notre plaine. Un hiver assez sec nous donne l'espérance d'une bonne moisson.

CASSAN, cultivateur.

L'examen des institutrices a commencé à Cahors, le 17 mars. Sur 28 aspirantes inscrites sur les registres, 26 ont été admises à l'examen. A la suite des épreuves écrites et orales qui n'ont pas duré moins d'un jour et demi, dix-huit jeunes filles, dont les noms suivent, ont obtenu le brevet de capacité.

M^{lle} Moles, de Salviac, a été reçue avec la mention honorable.

M^{lles} Chassaigne, d'Aglan (Dordogne); Vernéjouis, de Cornac; Hébrard, de Couzou, avec la mention bien.

M^{lles} Pradines (Marie-Rose), Lacoste (Elisabeth), Capmas (Virginie), Auricoste (Jeanne), Gardes (Françoise-Justine), Troiville (Françoise), Levet (Marie-Anne), Lavaur (Marie-Anne), Carbonnié (Ursule), Cornède (Euphrasie), Gamel (Marie), Joutet (Catherine), Cadiegues (Marie), Fialbard (Marie-Anne).

Mercredi dernier, vers 4 h du soir, le nommé Gamel conduisait sa voiture sur la route n° 20, arrivé au faubourg St-Georges, son cheval s'emporta, brisa la voiture, et renversa son conducteur qui dans sa chute reçut une forte contusion au bras droit.

Le cheval fut bientôt arrêté et Gamel reconduit en ville. On espère que cet accident n'aura pas des suites sérieuses.

On nous écrit de Vayssié :

Le 11 de ce mois, la grange du sieur Delsahut devenait la proie des flammes. Les plus prompts secours ont été vains. La grange et tout ce qu'elle contenait a été consumé. La perte s'élève à 4,800 francs. M. Delsahut était assuré pour 6,000 francs à la Compagnie Générale.

On nous écrit de Salecroup :

Un incendie s'est déclaré le 10 du courant à une maison appartenant au nommé Lacambe (Jean-Pierre). Les plus prompts secours ont été apportés. La perte est évaluée à 1283 francs, le bâtiment n'était pas assuré.

On nous écrit de Sabadel :

Il y a une semaine environ, un commencement d'incendie se déclarait à la grange du nommé Salaramié, propriétaire, à Sabadel, quelques instants suffisent aux habitants de la commune pour se rendre maître des flammes. La perte est de 100 fr. La grange n'était pas assurée.

On lit dans le journal de Rouen :

« On assure, mais nous ne donnons cette nouvelle sous toute réserve, que le génie *trouveur* de la France comptera au nombre de ses représentants à l'exposition de Londres un trappiste, le frère Delalat-Sevin, de l'abbaye de la Grâce de Dieu.

« Ce religieux aurait découvert un gaz électrique, au moyen duquel toute une famille pourrait se chauffer, s'éclairer et satisfaire aux besoins du ménage, moyennant cinq centimes par jour. Le nouveau gaz serait prochainement débité dans le commerce. »

Un abonné de la *Patrie* soumet à ce journal l'idée d'embrigader les cantonniers. Voici en quels termes :

« Les cantonniers, que l'on trouve de distance en distance, offriraient une grande protection aux voyageurs. Il arrive fréquemment que des charretiers brutaux, des vagabonds, des hommes avinés, molestent, injurient, frappent même les personnes qui passent en voiture ou à pied. J'ai vu de fréquents exemples de ces violences. Un homme revêtu d'un caractère officiel, armé au besoin, investi du droit de verbaliser et de s'opposer à de brutales attaques, pourrait rendre évidemment de grands services. Les gardes-champêtres ne se rencontrent guère sur les routes, mais bien dans l'intérieur des terres; c'est sur les routes, au contraire, que les cantonniers sont appelés par leur travaux. »

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 15c; 2^e catégorie, 1^{fr} 05c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95c; 2^e catég., 85c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 30c; 2^e catégorie, 1^{fr} 20c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 25c; 2^e catégorie 1^{fr} 15c.

TAXE DU PAIN. — 10 décembre 1861.

1^{re} qualité 43 c., 2^e qualité 40 c., 3^e qualité 36 c.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 16 mars 1862.

20 Versements dont 8 nouveaux... 5,133 fr 12
3 Remboursements dont » pour solde... 645 »

Il paraît que l'observation du *Journal du Lot*, au sujet du *Courrier*, a frappé vivement au cœur notre confrère de la *Place au marché*. Non content d'une longue réponse, dans laquelle il avoue son tort, tout en cherchant à l'excuser, il revient fièrement à la charge, dans son dernier n°, sans attendre notre réplique qui a paru le même jour.

Cette fois, il entre en scène d'un air triomphant, pour annoncer, magistralement, que le *Journal du Lot* est coupable du même délit que le *Courrier*: il procède avec la majesté d'un procureur qui cherche à étaler, avec les arguments accusateurs, les pièces de conviction. Que va-t-il sortir de ce grand bruit et de ce pompeux appareil? — C'est un éclair qui passe et se perd dans la nue.

Que nous reproche-t-on? — D'avoir inséré dans notre bulletin du 12 mars quelques lignes littéralement extraites de la *Correspondance Havas*, sans avoir prévenu le public qu'elles ne faisaient point partie de notre propre rédaction. Une simple explication va suffire à nous justifier auprès de nos lecteurs :

La *Correspondance Havas* n'a pas la forme et la destination d'un journal ordinaire. C'est un recueil, simplement autographié, des faits les plus intéressants, avec des appréciations diverses, qui devient la propriété des journaux qui le reçoivent. Les gérants et rédacteurs qui achètent ce recueil, ont le droit d'y puiser à leur gré pour la composition de leur feuille.

Toutefois on doit indiquer d'où sort l'article inséré, et nous avons toujours signé: HAVAS, lorsque nous avons reproduit intégralement ses articles. Mais ce n'est pas ici le cas. Il s'agit, non d'un article entier emprunté à la correspondance, mais de quelques lignes seulement, intercalées dans un bulletin politique dont le fond nous appartient. — Et le *Courrier* demande que ce bulletin, qui est réellement de nous, soit signé: HAVAS OU POUR EXTRAIT? C'est trop d'exigence. Nous pensons qu'il eût suffi de placer la citation entre deux guillemets, et notre cher confrère devrait savoir qu'une omission de ce genre est facile en typographie.

Que le *Courrier du Lot*, si généreusement alimenté, dans sa longue et glorieuse carrière, par les *Correspondances*, ait signé *Havas* ou *Baynet* les longs et nombreux articles qu'il empruntait à ces deux publicistes, cela se conçoit. On lui pardonnera moins facilement, que notre modeste emprunt, ces *pour extrait*: PLANTADE, qui venaient s'étaler de temps en temps, au bas d'articles politiques, avant que le *Courrier du Lot* ne publiât les élucubrations que lui vend aujourd'hui son rédacteur. — Mais n'insistons pas davantage sur un sujet que le *Courrier*, dans son intérêt, n'aurait jamais dû aborder.

Pour instruire et intéresser les lecteurs, il vaut peut-être mieux quelquefois aller chercher dans les correspondances étrangères les éléments de notre rédaction, que de publier la prose bonne ou mauvaise de quelque rédacteur de rencontre.

A propos de rédaction à bon marché, nous ne nous amuserons pas à citer des exemples de la contrebande que se permet parfois le probe rédacteur du *Courrier*; nous nous étonnerons seulement de ce que son rare talent se trouve souvent d'accord avec les écrivains de l'*Opinion nationale*, non-seulement pour le fond, mais pour la forme.

Quant à certaines expressions dont s'est servi contre nous notre noble confrère de la *Place au marché*, nous n'irons pas prendre la peine de les relever, pour les retourner contre lui. C'est une vérité assez reconnue aujourd'hui, que toute expression malveillante est comme un trait jeté en l'air, qui retombe directement sur celui qui l'a lancé.

Pour la Chronique locale: A. LAYTOU.

Paris.

Paris, 17 mars.

Hier, à onze heures, le conseil des ministres s'est assemblé au palais des Tuileries, sous la présidence de S. M. l'Empereur.

— L'*Indépendance* annonce que certains discours prononcés au Sénat et au corps législatif auraient été insérés dans le *Moniteur des communes* et affichés dans toute la France. Cette nouvelle est contournée. — Le même Journal prétend que le discours du Prince Napoléon aurait été, par les soins du ministre de l'Intérieur, tiré à 20,000 exemplaires. Cette dernière nouvelle n'a pas plus de fondements que la précédente.

— L'affaire relative à l'assassinat du jeune Ludovic Bertier, petit-fils du général Berthier, est venue aujourd'hui devant le jury de la Seine. La fille Bernette a déclaré avoir été portée par la jalousie au crime qu'elle a commis.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur*: M. Antonio Florès a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par l'Empereur en audience particulière, et de lui remettre les nouvelles lettres qui l'accréditent auprès de Sa Majesté Impériale en qualité de ministre résident de la République de l'Equateur.

— A l'occasion du sixième anniversaire de la naissance du Prince-Impérial, tous les théâtres ont été illuminés.

— M. le baron de Trott, chambellan et ministre résident de S. A. R. l'Electeur de Hesse, a été reçu hier, samedi, en audience par S. A. I. la princesse Mathilde.

— Par arrêté de S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture du Commerce et des Travaux publics affiché dans Paris, un concours régional agricole aura lieu cette année à Arras, du 17 au 25 mai. Le concours comprendra: 1° Les animaux reproducteurs; 2° les machines et instruments agricoles; 3° et les matières utiles à l'agriculture. Des prix nombreux et considérables, outre le grand prix de 5000 francs seront décernés aux lauréats à la suite de ce concours.

— Deux nouvelles brochures viennent de paraître à la librairie Dentu; elles ont pour titre: *De l'indépendance du Saint-Père, du Temporel et du spirituel*, par M. de Laroche-foucauld, duc de Doudeauville. Et *La Papauté et l'Adresse* par M. Amédée de Césena.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

On écrit de Turin, 12 mars: « Plus de 120 députés de l'ancienne majorité et de la gauche se sont réunis spontanément aujourd'hui, à midi, pour aviser à ce qu'il y avait à faire en présence des résolutions prises dans la réunion du 10, qui avait conclu contre le ministère en déclarant qu'il n'avait pas la confiance du pays.

» Cette réunion d'éléments si divers a trouvé injuste une guerre systématique aux personnes. Plusieurs députés qui avaient assisté à la séance du 10, ont déclaré se retirer d'une association animée de sentiments de haine personnelle. Le résultat a été éclatant. 92 sur 96 ont pris l'engagement d'appuyer le ministère s'il exécutait son programme. Les ennemis du cabinet sous la direction de MM. Langga, Minghetti, Allievi, Finzi, Spaventa et Bonghi se réuniront de nouveau, ce soir; mais ils sont déjà découragés prévoyant qu'ils seront très peu nombreux.

» La réunion Mazzinienne de Gènes s'est dissoute. Dans la ville, on en était inquiet, on craignait des excès. Le ministère actuel a déjà prouvé qu'il comprend son devoir en faisant connaître à ces Messieurs qu'il ne tolérerait plus de discours comme ceux prononcés lundi. Garibaldi a usé de toute son influence et a dit à qui voulait l'entendre que son bras et son épée étaient acquis à Victor-Emanuel, roi d'Italie. Voilà donc un danger éloigné. On aura du temps pour conjurer le retour. »

Turin, 13 mars.

Chambre des députés: M. Boggio demande que dans la séance de lundi, le ministre donne des explications sur le comité de Provedimento et sur la présentation d'un projet de loi pour la réglementation du droit d'association.

M. Ratazzi promet de répondre lundi. M. Sines proteste contre les affirmations des journaux portant que le nom du Roi n'a pas prononcé dans l'assemblée de Gènes. Tout au contraire, le nom « roi » a été fort applaudi.

Les interpellations de M. Petrucci sur le voyage des Evêques italiens à Rome, précédemment fixé pour la séance d'aujourd'hui, a été renvoyé à samedi à cause d'une indisposition de M. Cordova.

L'Emprunt italien est à 67. 70.

Turin, 14 mars.

Au Sénat, M. Aldofredi adresse des interpellations sur la réunion de Gènes. Il demande si les discours publiés par les journaux ont été vraiment prononcés; quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour maintenir l'ordre dans la ville; quelles mesures il entend proposer. M. Ratazzi blâme les discours prononcés à Gènes. Cependant il ne croit pas que les journaux et les dépêches les aient reproduit exactement.

Le ministre a maintenu les instructions données par le précédent cabinet aux autorités de Gènes. La tranquillité publique n'a pas été troublée. S'il y a lieu, des poursuites seront intentées devant les tribunaux. Relativement à la loi d'association la jurisprudence n'est pas favorable. Les statuts garantissant le droit de réunion, on ne savait pas si cette garantie devait s'étendre au droit d'association. Jusqu'au 25 février, il était généralement admis que le droit de réunion était seul assuré: l'association permise on n'admettait pas d'autres droits. Le gouvernement avait toujours la faculté d'intervenir. Les déclarations du baron Ricasoli ont changé la jurisprudence, en reconnaissant le droit d'association. Il constate l'opportunité d'une loi pour régler ce droit. Le gouvernement surveillera, étudiera la loi à proposer (Approbation). Le sénat décide à l'unanimité qu'il est satisfait des explications du Ministère, et, prenant acte de cette déclaration, il passe à l'ordre du jour. On annonce que Bada a reconnu le royaume d'Italie. Garibaldi est arrivé.

Rome, 13 mars.

Le Pape a eu un accès de fièvre légère; hier il a pu se lever. Sa santé est meilleure aujourd'hui.

AUTRICHE.

Vienne, 13 mars.

A la bourse on se préoccupe des dernières nouvelles reçues de Grèce, annonçant que l'insurrection militaire qui aurait éclaté à Syra se serait propagée dans plusieurs autres villes. Cependant, on annonçait qu'Athènes était toujours tranquille.

— L'*Ost deutsche Post* dit que l'insurrection en Grèce, augmente, et qu'une insurrection militaire dans laquelle on reconnaît l'influence manifeste de l'Italie, a éclaté dans l'île de Syra.

Belgrade, 14. — Hier, la nouvelle organisation de la garde nationale a été mise en vigueur.

PRUSSE.

On nous écrit de Berlin, le 13 mars.

« La situation qui paraissait s'être éclaircie, est redevenue obscure et incertaine, et la crise ministérielle recommence. Hier a eu lieu la première séance du conseil, sous la présidence du prince Hohenlohe, et on devait y formuler une sorte de programme. Mais à cette occasion, il se manifesta des divergences si considérables que le comte Schwerin, M. de Patow et d'Anerswald donnèrent leur démission. On croit qu'il s'est agi de concessions demandées sur la question militaire et auxquelles le ministre de la guerre, M. de Roon se serait opposé. »

— Il est beaucoup question dans la ville de Berlin d'un attentat projeté contre le roi de Prusse. L'affaire ne vaut pas la peine d'en parler. Voici à quoi elle se réduit: D'après la *Gazette de la Bourse* du 11, un jeune homme fut remarqué par un sergent de ville à proximité du château. Le sergent de ville lui ayant demandé ce qu'il faisait là, le jeune homme fut embarrassé et finit par offrir un verre de vin à son interlocuteur; celui-ci alors le conduisit au bureau de police. On le visita et on trouva sur lui 30 louis d'or et un pistolet à deux coups chargé. Il avoua, dit-on, qu'il avait eu l'intention de tuer le roi. Ce jeune homme est Suisse et natif de Saint-Gall.

HONGRIE.

On mande de Pesth à la *Presse de Vienne*, que dans les vingt jours qui se sont écoulés depuis le rétablissement en Hongrie de la liberté de l'industrie, plus de 140 industriels ont créé de nouveaux établissements.

ESPAGNE.

Le ministre des finances d'Espagne a présenté un projet de loi pour que le gouvernement soit autorisé à émettre 190 millions de réaux en titre 3 % de la dette intérieure consolidée avec le coupon courant pour éteindre la créance du trésor français.

ANGLETERRE.

Londres, 16 mars.

Dans la Chambre des députés, M. Griffiths demande si le nouveau ministre italien est dans l'intention de céder quelque territoire. Il sollicite la communication de la correspondance qui pourrait exister à ce sujet. M. Layard répond que M. le baron Ricasoli a assuré à l'Angleterre qu'il ne s'agissait d'aucune cession ultérieure. La communication de la correspondance à ce sujet, serait contraire aux intérêts publics.

— M. Layard dit que le rapport de MM. Forster et Hobart prouve que les finances de la Turquie sont fondées sur une base saine. La bonne administration supprimera les difficultés et rétablira l'équilibre.

GRÈCE.

Si l'on en croit le *Pays*, les nouvelles de Grèce, apportées par le dernier courrier d'Athènes, ne laissent plus de doute sur l'état d'anarchie dans lequel est tombé ce malheureux pays. L'insurrection de Nauplie a gagné les populations des provinces limitrophes. Arta, Prévesa, Larisse, sont devenus le siège de comités révolutionnaires, agissant au grand jour et sans la moindre crainte. Tripolizza a chassé les autorités royales, qui ont été remplacées par une junte militaire, et ce qu'il y a de plus grave, c'est que les insurgés auraient coupé toutes les communications entre le Pirée et les ponts accidentaux du Péloponèse.

L'amnistie donnée par le roi, n'a pas produit l'effet qu'on en attendait et les troupes insurgées se seraient engagées par un nouveau serment à soutenir la cause de la révolte. On croit que le Sénat est sur le point de faire une démarche collective au près du roi.

MAROC.

On a répondu le bruit qu'une insurrection à Méquinez avait proclamé le prince Ab-el-Rhaman, empereur du Maroc. Il est au contraire certain aujourd'hui que Garb, le chef de la rébellion, a été pris et tué. Ce qu'on ne saurait nier, c'est que, les marocains souffrent beaucoup de l'état d'anarchie dans lequel ils se débattent depuis si longtemps, et des suites de la guerre, qui a été si désastreuse pour l'Empire.

AMÉRIQUE.

New-York, 1^{er} mars.

Nachville a été occupée par les fédéraux. Le bruit court que les confédérés ont évacué Columbus et qu'ils se sont retirés vers les îles du fleuve Mississippi pour y faire halte. La division de Banks a occupé Harpers Ferry. Les confédérés se sont retirés.

Le steamer anglais *Lubuan*, conduit comme prise à Beçia Chica près Rio Grande, a été capturé par un sloop de guerre.

On répand le bruit que Murfursbrougs, entouré, offre de se rendre avec les honneurs de la guerre. On exige une reddition sans condition.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Variétés.

SÉNAT. — Séance du Jeudi 27 juin 1861.
RAPPORT fait par M. Bonjean, au nom de la 2^e Commission, chargée d'examiner diverses pétitions demandant que des mesures soient prises pour la conservation des oiseaux, qui détruisent les insectes nuisibles à l'agriculture.

(Suite). Voir les n^{os} 84, 89, 90.

3^e classe. — Si les moineaux et les corvidés nous font payer leurs services, voici d'autres oiseaux, et ils sont de beaucoup les plus nombreux qui nous rendent à titre purement gratuit.

Ce sont d'abord les oiseaux de proie nocturnes, chouettes, effraies, scops, hiboux que l'ignorance poursuit sottement comme animaux de mauvais augure. L'agriculteur devrait les bénir; car, dix fois mieux que les meilleurs chats, et sans menacer comme ceux-ci le rôt et le fromage, les oiseaux de cet ordre font une guerre acharnée aux rats et aux souris, si funestes aux récoltes engrangées, et détruisent, dans les champs, d'innombrables quantités de campagnols, de mulots, de loirs et de lérots, qui, sans ces nocturnes chasseurs, deviendraient bientôt un fléau intolérable. — En signalant les ravages causés par ces petits rongeurs dans les semis et plantations, Buffon donne une idée de leur multiplication: en trois semaines, il en fit prendre plus de 2000 dans une pièce de quarante arpents. — D'après les observations du naturaliste anglais Whitte, un couple d'effraies détruit, chaque jour, au moins 150 petits rongeurs: quel est le chat qui pourrait donner un tel résultat?

Ajoutons que, seuls avec l'engoulevent, ces oiseaux peuvent faire la chasse aux papillons de nuit et aux insectes crépusculaires dont plusieurs sont fort nuisibles.

Enfin, Messieurs les Sénateurs, mais incontestablement au premier rang, pour les services qu'ils nous rendent, viennent tous les oiseaux purement insectivores: les grimpeaux, le pivert, l'engoulevent, le coucou, les différentes variétés d'hirondelles; mais surtout ces charmants musiciens des champs, tous ces insectivores vulgairement désignés sous les expressions collectives de *petits-pieds* ou *becs-fins*: rossignols, fauvettes, traquets, rouges-gorges, rouges-queues, bergeronnettes, pipits, pouillots, roitelets, et le troglodyte, cet ami des chaumières, qui, tous à l'envi, nous rendent d'inappréciables services, services aussi gratuits

que mal récompensés, parce qu'on ne s'en fait pas une idée suffisamment exacte.

Permettez-moi donc d'en citer un exemple qui m'est fourni par l'un des tableaux de M. F. Prévost, relatif au martinet. Dix-huit de ces oiseaux furent tués du 15 avril au 29 août, à la fin de la journée, au moment où ils rentrent au nid. Les insectes, dont les débris furent retrouvés dans les estomacs, ne montaient pas à moins de 8690, ce qui donne, pour chaque jour et pour chaque oiseau, une moyenne de 483 insectes détruits. Un autre tableau présente des résultats analogues pour la fauvette d'hiver. Et, parmi les insectes ainsi anéantis, figurent précisément les plus redoutables pour nous: le charançon des blés, la pyrale, le hanneton, et une foule d'autres coléoptères destructeurs.

Or, ce que cause de mal un seul de ces insectes, vous pouvez, Messieurs les Sénateurs, vous en faire une idée, en vous rappelant que le hanneton pond de 70 à 100 œufs, bientôt transformés en autant de vers blancs qui, pendant une ou deux années, vivent exclusivement aux dépens des racines de nos végétaux les plus précieux. — Le charançon du blé produit 70 à 90 œufs qui, déposés dans autant de grains de blé, s'y développent en larves qui en dévorent le contenu; c'est donc la valeur d'un épi au moins perdue par le fait d'un seul charançon. — La pyrale dépose, sur les feuilles de la vigne, 100 à 130 œufs d'où sortent autant de chenilles qui, après s'être cachées sous l'écorce pendant l'hiver, en sortent au printemps pour ronger, en mai et en juin, les feuilles et les bourgeons. Voilà 100 à 130 grappes de raisin qu'une seule pyrale détruit en leur germe.

Et maintenant, si vous rapprochez les deux ordres de chiffres que je viens de mettre sous vos yeux, en admettant que, sur les 500 insectes détruits en un jour par un seul oiseau, il y ait seulement un dixième de ces êtres malfaisants: par exemple, quarante charançons et dix pyrales (et ces chiffres sont au-dessous de la vérité), c'est en moyenne, 3200 grains de blé et 1150 grappes de raisin qu'en un seul jour ce petit oiseau vous aura sauvés.

Faites la part aussi large que vous voudrez aux autres causes naturelles qui auraient pu arrêter les ravages de ces insectes; réduisez autant qu'il vous plaira celle de l'oiseau, il en restera toujours assez pour justifier ce mot profond d'un contemporain: « L'oiseau peut vivre sans l'homme; mais l'homme ne peut vivre sans l'oiseau. »

Et en effet, qui donc, excepté le petit oi-

seau pourrait guetter et saisir le charançon, long de 5 millimètres, quand au milieu d'un champ de blé, il s'apprête à déposer ses œufs dans les grains en voie de formation? Qui pourrait saisir le papillon de la pyrale alors que, dans le même but, il voltige autour des ceps, ou la chenille du même insecte, quand elle sort au printemps, longue de 4 à 5 millimètres?

Qui pourrait surtout atteindre ces œufs et ces larves microscopiques, dont une seule mésange consomme plus de 200,000 en une année?

(La suite au prochain numéro.)

VILLE DE CAHORS.
 Marché aux grains. — Mercredi, 19 mars

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	Poids moyen de l'hectolitre.
Froment..	374	73	28 ^f 58	78 k. 240
Mais.....	123	4	16 ^f 08	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.
 17 mars 1862.

Au comptant:

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 70	»	»
4 1/2 pour 100.....	97 90	» 20	»
Obligations du Trésor ..	460	»	»
Banque de France.....	3100	»	» 40

18 mars

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 50	»	» 20
4 1/2 pour cent	98	»	» 10
Obligations du Trésor ..	457 50	»	» 2 50
Banque de France.....	3110	»	» 10

19 mars.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 55	» 05	»
4 1/2 pour 100.....	97 75	»	» 25
Obligations du Trésor ..	457 50	»	»
Banque de France	3120	»	» 10

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

15 mars. Bourrières (Marie).
 16 — Bonet (Louis).
 16 — Pécol (Marie-Euphrasie).
 16 — Kissel (Louise).
 17 — Faugère (Alexandre).
 18 — Valmory (Emilie-Joséphine).
 19 — Moindron (Joseph).

Décès.

16 — Rosières (Joseph), coutelier, 77 a., Labarre.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

Alimentation des Enfants
 On lit dans le *Courrier des Familles*:
 « Les médecins ont de tout temps appelé l'attention des mères sur l'Alimentation des Enfants et avec raison; car si une bonne nutrition développe leurs forces, favorise leur croissance et sur la belle santé, il est évident aussi que l'usage d'aliments peu en rapport avec la faiblesse de leur estomac produit une digestion imparfaite, entrave leur accroissement et les dispose au rachitisme ou autres maladies communes au jeune âge. De célèbres docteurs conseillent avec beaucoup de succès un aliment très-agréable, fortifiant, aussi nutritif que facile à digérer, et qui mérite la réputation qu'il a acquise, c'est le *Racahout des Arabes* de DELANGRENIER. Cet analeptique, généralement ordonné aux personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, aux convalescents et aux dames, est le seul aliment approuvé par des membres de l'Académie de Médecine et de l'Institut, et par toutes les illustrations médicales qui l'ordonnent préférentiellement au café et au chocolat, qu'il remplace avec avantage.
 Le *Racahout* étant contrefait ou imité, on doit vérifier en achetant, si chaque flacon de forme carrée porte le nom et la signature DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, Paris. (Il y a des dépôts dans chaque ville.)

EXTRAIT
 Des annonces légales publiées dans le *Courrier du Lot*, au n^o 1382, du 15 mars 1862.

ÉTUDE
 de M^e Jules MAYZEN, avoué, à Cahors.

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIÈRE.

A la requête du sieur Marc-Antoine BOUSSAC, boulanger, à Frayssinet-le-Gelat, au préjudice et sur la tête du sieur Jean SAGNET et Catherine GROSSERIES, son épouse, domiciliés à la Trapelle, commune de Montcléra.

Immeubles à vendre.

- 1^o Une friche, contenant 14 ares.
- 2^o Une terre, contenant 31 ares.
- 3^o Une friche, contenant 12 ares, 50 centiares.
- 4^o Une bruyère, contenant 11 ares, 60 centiares.
- 5^o Une bruyère, contenant 7 ares, 50 centiares.
- 6^o Une terre, contenant 43 ares, 50 centiares.
- 7^o Une bruyère, contenant 11 ares, 30 centiares.
- 8^o Une châtaigneraie, contenant 13 ares, 30 cent.
- 9^o Une friche, contenant 64 ares, 60 cent.
- 10^o Une maison, au même lieu, composée d'un rez-de-chaussée et d'une seule porte.
- 11^o Une terre contenant 13 ares, 80 centiares.
- 12^o Une friche, contenant 16 ares, 20 centiares.
- 13^o Un bois, contenant 8 ares.
- 14^o Une bruyère, contenant 32 ares, 30 centiares.

Tous ces immeubles, situés sur la commune de Montcléra, seront vendus sur la mise à prix de 10 fr., le 16 avril prochain, en la chambre des criées du tribunal de Cahors.

Signé à l'original: MAYZEN, avoué.

Abonnement à tous les journaux et spécialement au MONDE ILLUSTRÉ à Cahors, chez Bourion, libraire, en face les Ambassadeurs.

Une des branches les plus intéressantes de la science médicale à la portée
DES GENS DU MONDE
 Traité pratique des Maladies urinaires
 Et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, chez l'homme et chez la femme.
 8^{me} édition, 1 vol. de 900 pages, enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE.
 Par le D^r JOZAN, profess. spécial de pathologie uro-génitale, 182, r. de Rivoli.
 Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Débilité. Pertes. Maladies des femmes. Traitement. Préservatifs.
 Prix: 5 fr.; poste, 6 fr. sous doub. envel., chez l'auteur D^r JOZAN, 182, r. de Rivoli; MASSON, libraire, 26, r. de l'Ancienne-Comédie, et les prin. libr. de Paris, des départem. et de l'étranger.
 Du même auteur: D'une cause fréquente et peu connue
D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ
 Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie, est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population, avec des observations de guérison. 1 vol. de 600 pages.
 Prix: 5 fr. par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les MALADES peuvent se TRAITER EUX-MÊMES sans préparer les remèdes chez LEUR PHARMACIEN. — TRAITEMENTS, CONSULTATIONS GRATUITS de 2 heures, et PAR CORRESPONDANCE. (Affranchir.)

CHOCOLAT-MENIER

L'extension qu'a prise en France la consommation du Chocolat est due surtout à l'initiative de la Maison MENIER. En effet, à l'époque où cette maison conçut l'idée de fonder une grande industrie sur la fabrication de ce produit, c'était un aliment peu répandu, et dont la production n'avait pas d'importance commerciale. Ce fut par une réduction considérable dans les prix, tout en offrant d'excellentes qualités, qu'elle réussit à faire pénétrer dans toutes les classes l'usage du Chocolat, et à constituer une industrie de premier ordre; si bien que, par son développement progressif, la réputation des Chocolats français, autrefois ignorée, est aujourd'hui la première.

CE RÉSULTAT REMARQUABLE A ÉTÉ OBTENU PAR L'APPLICATION DE CE PRINCIPE INDUSTRIEL:

On ne fait quelque chose de grand et d'utile dans une fabrication quelconque qu'à la condition d'appeler les masses à la consommation des produits.

Envieuse de ce succès universel, la contrefaçon du CHOCOLAT-MENIER s'est multipliée sous toutes les formes: imitation du moulage, de la couleur des enveloppes, de l'étiquette à médailles; impression dans la pâte de noms de fantaisie qui reproduisent les mêmes lettres que le nom MENIER; tout a été mis en œuvre pour faire acheter au public des produits inférieurs pour du CHOCOLAT-MENIER. Ces artifices peuvent profiter, il est vrai, à des industries parasites, mais ils trompent le consommateur en lui faisant dépenser le prix d'un bon Chocolat, pour n'avoir en échange qu'un mauvais produit.

Pour se mettre à l'abri d'une surprise, on doit refuser toute tablette qui ne porterait pas sur la face opposée à l'étiquette à médailles la marque de fabrique avec la signature MENIER.

Eclairage Minéral par le SCHISTE
 Vente en gros et en détail. — Dépôt de Lampes électriques.

L'impulsion progressive imprimée à l'éclairage au Schiste a porté ses fruits; aussi pour donner encore plus d'extension à ce genre d'industrie et en faire profiter sa nombreuse clientèle, la dame veuve CHAMPARINY, vient de réduire le prix de vente de ce liquide.

L'abaissement des prix devant doubler le chiffre des ventes, ce sera là une voie évidente de progrès pour l'acheteur, sans être une cause de perte pour le vendeur.

Indépendamment de la réduction annoncée, elle continuera, comme par le passé à livrer au commerce des huiles légères, de premier choix et, sans contredit de l'une des meilleures provenances de France.

L'on trouvera, dans ses magasins, situés toujours place du Palais de Justice, un assortiment complet de lampes électriques, ne laissant rien à désirer sous le rapport de la confection, et donnant une lumière qui ne souffre pas de comparaison.

A compter du 1^{er} décembre prochain, le litre de schiste léger, première qualité, précédemment vendu 4 fr. 25 cent., est réduit à 4 fr. 10 cent.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL
 de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.
 Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.
 10 fr. le flacon, p^r 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.
 Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

Le sieur St-Sevey, conducteur en retraite, — à Cahors. — a l'honneur d'informer le Public qu'il se chargera, comme par le passé, de faire tous les plans, devis pour construction et réparation de toute nature. Il offre de conduire lui-même les travaux, à Cahors et dans le département.

BROSSE VOLTA-ÉLECTRIQUE
 du Docteur HOFFMANN (de Berlin).

Pour la guérison sûre et rapide des RHUMATISMES, PARALYSIES, CONGESTIONS, MIGRAINE, ASTHME, NEVROSES, et de toutes les souffrances de l'organisme au moyen de l'électricité CONTINUE (sans secousses ni douleurs).

Les autorités dans les sciences physique et médicale ont attesté la puissance thérapeutique de cet appareil dont l'usage rend immédiatement la CHALEUR, la SENSIBILITÉ, le MOUVEMENT et ravive bientôt les forces d'assimilation et d'élimination sans lesquelles BIEN-ÊTRE, SANTÉ, tout déperit.

Très simple, très maniable, la **BROSSE VOLTA-ELECTRIQUE** est le plus complet et le moins coûteux des appareils connus.

Dépôt général, à Paris, chez L. BRANDUS, boulevard Bonne-Nouvelle, 55.
 Prix: 20 francs pour Paris.
 50 CENTIMES EN PLUS POUR RECEVOIR FRANCO EN PROVINCE ET ALGÉRIE.
 On expédie en France seulement contre mandat sur la poste et non contre remboursement.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.